

ADMINISTRATION COMMUNALE

Troisvierges, le 5 janvier 2019



TROISVIERGES
(GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG)

VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Troisvierges se propose d'engager

1 instructeur de natation (m/f) 50 %

Sous le statut de l'employé communal, carrière C 1, à durée indéterminée

Le salaire sera calculé conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 concernant la rémunération des employés communaux.

profil recherché :

- être détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou d'un certificat d'aptitude technique et professionnel (CATP) dans le métier de l'instructeur de natation, soit d'un certificat portant sur des études à l'étranger reconnu équivalent par le Ministère ayant dans ses attributions l'Education Nationale.
- Avoir fait preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (luxembourgeois, français et allemand) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.
- Avoir des connaissances en outils informatiques courants.
- Disposer d'aptitudes pédagogiques et au travail en équipe.
- Avoir le sens de responsabilité et de la communication.
- Particularité du poste : mobilité des horaires : suivant un plan de travail, soirs et weekends compris.

principales missions :

- Surveillance - cours de natation - cours de gymnastique et animations aquatiques - natation scolaire - entretien des installations techniques de la piscine.

Sont à joindre à la lettre de motivation:

- *extrait récent de l'acte de naissance,*
- *extrait récent du casier judiciaire N°3,*
- *curriculum vitae détaillé avec photo récente,*
- *copie de la carte d'identité ou du passeport,*
- *copies des diplômes et certificats d'études,*

La demande devra en outre désigner l'adresse exacte et un numéro de téléphone du candidat.

Les demandes écrites avec les pièces à l'appui sont à adresser au collègue échevinal de la commune de Troisvierges pour le **31 janvier 2019** au plus tard. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Les candidatures introduites antérieurement ne sont plus valables et doivent être réintroduites.

Troisvierges, le 5 janvier 2019
Le collège des bourgmestre et échevins,
Edy MERTENS, Norbert BREUSKIN, Guy HENCKES
B.P. 9
L-9901 Troisvierges